

8 avril 2025

# Sortir du PVC vers un blister pharmaceutique recyclable

---

Appel à projet Adelphe 2025



## Adelphé – Cahier des charges – Vers un blister pharmaceutique recyclable

Véritable enjeu pour un secteur très réglementé, Adelphé a lancé un groupe de travail en 2019 réunissant laboratoires pharmaceutiques, producteurs d'emballages, représentants des filières de recyclage, organisations professionnelles et autres partenaires techniques afin d'identifier des solutions d'éco-conception au blister en tenant compte de l'ensemble de son cycle de vie.

**Cet appel à projets, est une réponse opérationnelle à cette problématique, et s'adresse aux entreprises adhérentes d'Adelphé, en démarche individuelle ou en démarche collective, susceptibles de proposer un projet industrialisable de switch d'un blister traditionnel PVC/ALU vers un blister sans PVC et recyclable ou dont la recyclabilité est à l'étude.**

**Les dossiers de candidatures doivent être adressés à [p.tabourel@adelphe.fr](mailto:p.tabourel@adelphe.fr) au plus tard le 22/06/2025 à 23h59.**

Dans la limite de ses compétences et connaissances, Adelphé pourra répondre aux questions d'ordre général des candidats sur l'éco-conception et la recyclabilité des emballages.

Vous pouvez contacter **Pauline Tabourel à cette adresse email : [p.tabourel@adelphe.fr](mailto:p.tabourel@adelphe.fr)**

## Présentation d'Adelphé

Société de services agréée par l'Etat, Adelphé est un éco-organisme, à but non lucratif, dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers graphiques ; particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé.

Grâce à l'écocontribution versée par les acteurs économiques de ces secteurs, Adelphé conseille les entreprises pour que leurs emballages soient mieux recyclés-réemployés-réduits, finance les collectivités locales pour collecter et trier ces emballages, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter.

Adelphé bénéficie par ailleurs d'importantes synergies avec Citeo, sa maison-mère, et met en œuvre des programmes d'actions communs pour atteindre les objectifs réglementaires fixés par l'Etat et l'Union Européenne.

En 2024, plus de 12 000 entreprises adhèrent à Adelphé et mobilisent plus de 80 millions d'euros pour développer ce modèle circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et ainsi préserver l'environnement et la biodiversité.

## Contexte

La loi AGECE, le projet de règlement européen PPWR, et le cahier des charges de la REP de la filière Emballages ménagers et Imprimés et papiers à usage graphique fixent un cadre ambitieux pour les emballages en France :

- A horizon 2030, - 15% d'emballages ménagers à usage unique par rapport à 2010 ;
- A horizon 2030, tous les emballages doivent être recyclables ;
- A horizon 2040, - 15% de déchets d'emballages par habitant par rapport à 2018 ;
- A horizon 2050, - 80% des émissions de CO2 pour le secteur de l'emballage.

Dans ce cadre, les travaux d'éco-conception des emballages tant au niveau de la prévention, de la réduction, du réemploi que de la recyclabilité s'accélèrent.

**Adelphé souhaite accompagner les entreprises du secteur de la Santé (Médicaments, Dispositifs Médicaux, Compléments Alimentaires) à atteindre les objectifs réglementaires, à réduire l'impact environnemental associé à l'emballage emblématique du secteur : le blister.**

Cet appel à projet concerne les blisters pharmaceutiques, aujourd'hui composés d'une coque en PVC et d'un opercule en aluminium.

## Adelphé – Cahier des charges – Vers un blister pharmaceutique recyclable

Ces emballages, composés majoritairement de PVC, ne disposent pas d'une filière de recyclage et peuvent également perturber les filières existantes :

- Ils peuvent être captés par les machines à Courant de Foucault des « petits alus » dû à la quantité d'aluminium dans l'opercule. Le PVC est perturbateur de cette filière en raison du dégagement chloré qui dégrade l'équipement industriel de la filière aluminium.
- La présence de PVC oriente majoritairement le blister vers les refus de tri, mais des erreurs de tri persistent et peuvent entraîner la présence de ces blisters PVC perturbateurs dans les différents flux (fibres ou plastiques).

Afin de palier à ce double problème, Adelphé souhaite accompagner ses clients à basculer vers des alternatives sans PVC et recyclables (ou dont la recyclabilité est à l'étude).

## Appel à projets – Objectifs et principes

Le présent appel à projets est l'occasion de mieux cerner les possibilités techniques, environnementales et économiques et de faire évoluer la conception de ces emballages ménagers représentant environ 8KT d'emballages ménagers par an.

**Cet appel à projets vise à accompagner les entreprises dans le développement de solutions nouvelles et innovantes, de la R&D au prototypage, jusqu'à l'industrialisation et la mise en marché si possible, recyclables (ou dont la recyclabilité est à l'étude) et éco-conçues.**

**Il s'adresse aux entreprises adhérentes Adelphé, en démarche individuelle ou en démarche collective, susceptibles de proposer un projet industrialisable de switch d'un blister traditionnel PVC/ALU vers un blister sans PVC recyclable (ou dont la recyclabilité est à l'étude).**

La recyclabilité des emballages est définie selon la méthode développée par le groupe Citeo-Adelphé en s'appuyant sur les recommandations des Comités Techniques en charge d'évaluer la recyclabilité des emballages en France, (tel que le Cotrep, le Cerec, Alutrec...) et consolidé dans l'outil TREE à la disposition sur le portail dans l'onglet Ecoconception.

**Les candidats sont invités à s'appuyer sur le Guide de la recyclabilité du blister 2025 (état de la connaissance à Mars 2025) qui recouvre la connaissance à date des différentes alternatives et de leurs enjeux de recyclabilité :**

[https://www.adelphé.fr/sites/default/files/Documents/2025-04/2025\\_adelphé\\_guide-de-la-recyclabilite-du-blister.pdf](https://www.adelphé.fr/sites/default/files/Documents/2025-04/2025_adelphé_guide-de-la-recyclabilite-du-blister.pdf)

**De plus, les nouvelles solutions d'emballage proposées seront analysées à minima de façon à ne pas dégrader le bilan environnemental du produit.** Le porteur de projet pourra réaliser une ACV en cours de projet, via un logiciel interne à l'entreprise, un cabinet expert.

Pour finir, les projets pourront porter sur d'autres actions d'éco-conception (allègement, réduction du volume, intégration de recyclé, intégration de biosourcé...) à condition d'améliorer la recyclabilité.

Les résultats des **projets soutenus devront être traduisible sous la forme d'enseignements (constats, conclusions, recommandations générales, bonnes pratiques, axes de travail...)** permettant de faire évoluer à terme l'ensemble des emballages du secteur et d'améliorer la performance du dispositif. La reproductibilité de ces enseignements constitue une condition essentielle et déterminante du soutien d'Adelphé.

À la suite de la réalisation des études et/ou essais laboratoires ou industriels, le porteur de projet s'engage à renseigner l'ensemble des enseignements dans un rapport confidentiel et à rédiger une note de synthèse publique.

Adelphé devra pouvoir disposer des droits de propriété intellectuelle sur les résultats des projets soutenus, de manière à pouvoir les diffuser au sein de synthèses publiques, et ce en vue de permettre aux acteurs du marché intéressés de s'approprier le contenu du projet et les principaux résultats et enseignements. Les prototypes et emballages développés resteront la propriété des industriels du projet.

## Critères d'éligibilité

Adelphé sélectionnera librement les candidats présentant les projets les plus pertinents au regard des objectifs poursuivis dans le cadre du présent appel à candidature.

# Adelphe – Cahier des charges – Vers un blister pharmaceutique recyclable

Le projet doit :

- Être piloté par un metteur en marché adhérent ou un groupement de metteurs en marché adhérents d'Adelphe\*
- Concerner l'emballage d'un produit de Santé Humaine, Médicaments, Dispositifs Médicaux, Compléments alimentaires, vendu en France
- Concerner un format « blister pharmaceutique »
- Viser la mise en marché d'un blister sans PVC ni PVDC tendant vers une solution recyclable ou dont la recyclabilité est à l'étude
- Faciliter la reproductibilité des résultats/conclusions du projet et faciliter l'évolution de son marché par la diffusion des résultats
- Commencer en 2025, et se terminer au plus tard le 31 août 2027.

*\* Il est expressément précisé que seules les entreprises ayant conclu un contrat avec Adelphe, pour la prise en charge de leurs obligations au titre de la REP Emballages ménagers et Imprimés et papiers à usage graphique (dit contrat « Client »), seront autorisés à candidater. La résiliation de son contrat Client par un Lauréat, entraînera la résiliation du contrat de soutien de son projet au titre de l'appel à projet. Dans ce cas, ledit lauréat ne pourra plus percevoir les soutiens d'Adelphe.*

Les entreprises ayant déjà été sélectionnées dans le cadre d'un appel à projet dédié à l'éco-conception, lancé par Adelphe au titre de l'année 2024 et/ou de l'année 2025, ne pourront pas candidater au présent appel à projet.

## Constitution des dossiers

### 1. Dossier de candidature

Les candidats sont invités à constituer et à transmettre par voie électronique **le dossier de candidature (ANNEXE 1, doc Word)** remplie ainsi qu'un premier **tableau des dépenses (ANNEXE 2, Excel)**, **à p.tabourel@adelphe.fr au plus tard le 22/06/2025 à 23h59.**

Tout autre élément pertinent sera complémentaire.

Ce dossier permettra de vérifier l'éligibilité du projet et d'effectuer la sélection.

Les dossiers réceptionnés hors des délais ne seront pas étudiés.

**La sélection des projets interviendra au plus tard le 04/07/2025.** L'instruction des dossiers respectera les règles habituelles de confidentialité pour tous les documents transmis.

Adelphe informera l'ensemble des candidats de ses choix dès la sélection effectuée.

### 2. Sélection

**Adelphe sélectionnera les meilleurs dossiers au regard des critères de sélection énoncés au sein du présent appel à projet, en s'appuyant sur des experts internes.**

Aucun nombre minimum ou maximum de projets lauréats n'est prévu au présent appel à projets, mais la sélection devra respecter l'enveloppe budgétaire provisionnée par Adelphe sur 2025.

### 3. Contractualisation

Pour les projets retenus à l'issue de la phase d'évaluation, **une convention de partenariat sera établie entre les parties sur la base des Conditions Générales de Partenariat figurant en annexe.**

La signature des conventions se fera dès que possible après la sélection par voie électronique.

## Durée du projet

Le projet devra commencer à compter de l'annonce de la sélection des lauréats et se terminer au 31 août 2027 au plus tard.

Il est entendu que si des dépenses liées au projet ont été réalisées en 2025 et avant la date de sélection, celles-ci pourront être prises en compte dans l'enveloppe budgétaire du projet.

Par ailleurs, les actions liées à des dépenses éligibles devront avoir débuté durant l'année 2025 afin d'être prise en compte.

Pour les projets d'une durée supérieure à ce délai, Adelphé financera uniquement les dépenses réalisées dans les délais indiqués ci-dessus.

Toutes dépenses liées au projet engendrées après le 31 août 2027 ne rentreront pas dans les dépenses éligibles à cet appel à projet.

## Enveloppe budgétaire

Les candidats doivent établir leur budget en fonction des caractéristiques propres à chaque projet et devront compléter l'ANNEXE 2 lors de la remise du dossier de candidature.

**Adelphé soutiendra les projets sélectionnés à hauteur de cent pour cent (100%) des dépenses éligibles et cela dans la limite maximum de deux cent mille (200 000) euros hors taxes, dont maximum 30% du budget total hors taxes pour les dépenses liées de personnel.**

L'échéancier de facturation sera le suivant : 40% du montant du soutien Adelphé à la signature du contrat, 20% à mi-projet, 40% à la fin du projet et au rendu des livrables.

## Dépenses éligibles

La liste des dépenses éligibles au regard du présent appel à projet figure ci-dessous :

- Les études sur l'état de l'art des solutions existantes.
- Les études permettant d'identifier les axes d'amélioration et les impacts sur la recyclabilité de l'emballage
- Les études économiques liées aux développements d'alternatives d'emballages
- Les études environnementales, type analyse de cycle de vie
- Les études marketing et d'analyse du comportement des consommateurs
- Les études techniques liées à la protection du produit (ex : tests d'homologation ou de conservation)
- Les études techniques liées à la machinabilité du prototype
- Les dépenses de personnels affectés au projet de développement, identifiés et appartenant aux catégories : chercheurs, ingénieurs et techniciens, et également aux catégories supports acheteurs, contrôleurs de gestion.
- L'achat d'équipements ou d'outillages
- Les amortissements d'équipements et de matériels de recherche,
- L'achat de consommables pour la réalisation des tests et les frais d'immobilisation de lignes de production
- Les dépenses de sous-traitance confiées à des laboratoires (publics ou privés), à des fournisseurs, à des consultants chargés d'accompagner le projet,
- Les dépenses liées aux tests/essais en phase recherche et pilote (il est compris que les tests peuvent être non concluants)

Dépenses non éligibles :

- Financement de trésorerie ou de besoins en fonds de roulement d'exploitation ;
- Frais de fonctionnement autres que ceux identifiés comme étant éligibles ;
- Dépenses sans rapport avec le projet et/ou démesurées / inconsidérées au regard du projet ;
- Dépenses déjà financées par une autre aide financière.

## Résultats attendus / Livrables

**Un rapport complet confidentiel, une note de synthèse publique**, restituant les principaux résultats et enseignements, ainsi qu'un (1) des prototypes des emballages développés (si le projet le permet) devront être remis à Adelphé à la fin du projet.

## Adelphe – Cahier des charges – Vers un blister pharmaceutique recyclable

**Un rapport et une synthèse publique intermédiaires**, faisant état de l'avancement des études et des principaux enseignements à date, devront également être produits et transmis à Adelphe au cours des projets durant plus de 12 mois, à mi-parcours.

**La charge de travail nécessaire à la rédaction de ces livrables n'est pas négligeable et des ressources humaines devront être allouées afin de pouvoir répondre à ces attentes.** Ces ressources seront comptabilisées dans l'enveloppe budgétaire. Certains porteurs de projet ont par le passé fait appel à des ressources externalisées afin de pouvoir assurer un suivi constant du projet.

Dans le cadre du projet, un comité de suivi sera mis en place. Il comprendra des collaborateurs d'Adelphe et de Citeo, et les membres désignés par le porteur de projet et ses éventuels partenaires. Les personnes désignées seront les interlocuteurs privilégiés des parties respectives, ils définiront ensemble une fréquence de réunion pour le suivi de projet (a minima une réunion du comité de suivi à chaque échéance, rapports intermédiaires ou final).

## Confidentialité des résultats/livrables

Le régime de propriété et de confidentialité, des résultats et notamment des livrables du projet, figure au sein des Conditions Générales de Partenariat figurant en annexe au présent appel à projet.

**Les documents et toutes autres informations communiquées à Adelphe sur quelque support que ce soit ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la convention de financement, seront considérées comme confidentielles.**

Adelphe et les candidats retenus s'accorderont sur les éléments du projet rendus publics, la vocation d'Adelphe étant de partager au maximum les résultats pour inciter et aider tous les metteurs en marché similaires à suivre les bonnes pratiques.

**Il est cependant rappelé que le caractère reproductible des résultats et la possibilité pour Adelphe de diffuser une synthèse publique du projet est une des conditions sine qua non de leur participation dans les projets.**

## Critères d'évaluation des candidatures

**Les projets seront évalués essentiellement sur la base des critères suivants, organisés sous 4 thématiques.**

**Une note sur 10 sera attribuée à chaque critère et une moyenne finale sur 10 sera calculée sur la base de la pondération indiquée ci-dessous.**

### **FIN DE VIE :**

- Capacité à switcher vers une solution recyclable ou dont la recyclabilité est à l'étude (coefficient 5)
- Capacité à switcher vers une solution avec une ACV améliorée VS le blister traditionnel PVC/alu (coefficient 3)

### **IMPACT :**

- Le potentiel d'industrialisation de la solution (coefficient 5)
- Le potentiel de références, volumes concernés par le projet (coefficient 3)
- La projection et la proximité de la date de mise en marché (coefficient 2)

### **FAISABILITE :**

- Evaluation de la faisabilité technique et l'ouverture à plusieurs solutions (coefficient 5)
- Evaluation de la faisabilité/cohérence économique (coefficient 5)
- Evaluation de la faisabilité/cohérence ressources humaines (une attention particulière sera portée aux ressources humaines allouées au projet, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de tests) (coefficient 5)

### **ENGAGEMENT :**

- Le potentiel d'accompagnement de l'entreprise par les industriels du secteur fabricants, fournisseurs, machinistes...) (coefficient 2)
- Le potentiel de projection de futures actions de communication externe (coefficient 3)

Les équipes Adelphe et Citeo devront avoir la possibilité d'accompagner et d'assister aux essais techniques.

### **CONTACTS ET INFORMATIONS**

**Tout renseignement complémentaire peut être obtenu par mail adressé à : [p.tabourel@adelphe.fr](mailto:p.tabourel@adelphe.fr)**

